



Info-parent

Escalade

SEPTEMBRE 2022

Nous sommes heureux de vous retrouver pour cette année scolaire 2022-2023 et espérons que les vacances ont permis à tous de refaire le plein d'énergie. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux élèves et aux nouvelles familles de notre école.

BON RETOUR!

C'est sur le thème « À l'Escalade, fais voltiger ta plume d'auteur » que s'est déroulée la rentrée. Des activités ont eu lieu dans les classes pour que les élèves fassent plus ample connaissance et découvrent le thème, qui a été dévoilé lors d'un rassemblement au gymnase. L'écriture sera donc de l'avant cette année. Les élèves pourront laisser aller leur créativité et écriront pour le plaisir!

L'énergie est positive à l'école. Nous vivons une rentrée normale et nous en sommes fort heureux! Malgré tout, la première semaine est souvent exigeante pour les enfants: ils doivent reprendre une routine, apprivoiser leur nouvelle classe et leur nouvel enseignant, on remet les neurones en marche! Il est normal qu'ils soient fatigués le soir. La fin de semaine de trois jours sera bienvenue.



Voici quelques rappels concernant le fonctionnement de l'école...

ABSENCES ET RETARDS

En cas d'absence ou de retard de votre enfant, vous devez nous en informer au plus tard le matin en nous écrivant sur l'application Mparent. Il est également possible de communiquer avec nous par téléphone ou par un courriel :

Secrétariat du **pavillon 1** : 418 634-5533, option 1 - **pavillon 2** : 418 634-5535, option 1
 Courriel : escalade1@cssps.gouv.qc.ca - escalade2@cssps.gouv.qc.ca



Bien que les retards doivent être évités le plus possible, il peut arriver des imprévus. Le cas échéant, vous devez aussi aviser le secrétariat et reconduire votre enfant à la porte principale du pavillon fréquenté.

SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

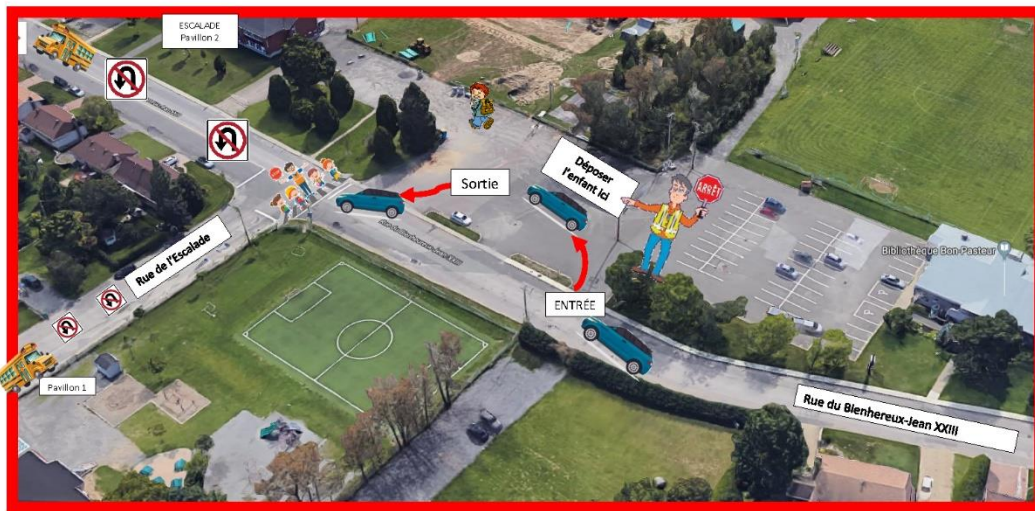


Voici les consignes relatives à la sécurité aux abords de l'école :

- Circuler **lentement** près de l'école;
- Respecter les brigadiers en tout temps;
- Respecter les autobus au moment de l'embarquement et du débarquement (feux clignotants);
- Les virages en U « U-turn » sont **interdits en tout temps** devant les écoles;
- Les stationnements des deux pavillons sont réservés aux membres du personnel. Nous vous prions de ne pas utiliser ces derniers afin d'éviter que les enfants n'y circulent.

Tous les parents qui viennent reconduire ou chercher leur enfant en voiture doivent utiliser le débarcadère du centre communautaire. Un brigadier fera traverser les élèves du pavillon 1. **Il n'est pas possible de débarquer les enfants devant les pavillons. Une équipe vous attendra dès 7h45 au centre communautaire.**

Debarcadère de l'ESCALADE → Où déposer mon enfant? (pavillon 1 et 2)



CHAUSSURES

Deux paires de chaussures sont demandées : une pour l'intérieur et une pour l'extérieur. Les souliers qui servent en éducation physique peuvent servir pour l'intérieur. N'oubliez pas d'y écrire le nom de votre enfant!

ARRIVÉE ET DÉPART DE L'ÉCOLE

Les élèves qui ne sont **pas** inscrits au service de garde le matin ne peuvent pas entrer sur les terrains de l'école avant le début des heures de surveillance, soit **7h49** pour le pavillon 1 et **7h45** pour le pavillon 2. Le midi, la surveillance débute à **12h51** au pavillon 1 et **12h47** au pavillon 2. Aussi, les enfants non-inscrits au service de garde en fin de journée doivent quitter les terrains de l'école dès la fin des cours. Le nombre d'éducatrices en poste au service de garde est déterminé par le nombre d'enfants inscrits, pour chaque plage horaire. C'est pourquoi il ne nous est pas possible d'accueillir votre enfant en dehors des heures pour lesquelles vous l'avez inscrit au service de garde.

CHANGEMENT D'ADRESSE COURRIEL



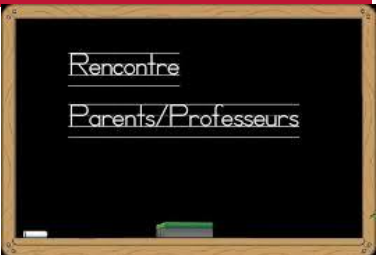
En devenant un centre de services scolaire, notre organisation est maintenant assujettie aux règles des organismes publics. Le ministère de l'Éducation nous demande donc de revoir l'ensemble de notre identification visuelle, dont notre adresse courriel.

Le 2 septembre, le suffixe des adresses courriel@cspdps.qc.ca corporatives et des employés sera remplacé par @cssps.gouv.qc.ca. Notez que les adresses des élèves demeurent inchangées. Aussi, pour un certain temps, les messages acheminés aux adresses cspdps.qc.ca seront automatiquement dirigés dans les boîtes courriel.

ON SORT !!

Nous croyons que les enfants doivent être à l'extérieur aussi souvent que possible. Veuillez noter que seul un orage violent empêchera la tenue extérieure de la récréation.

Merci de prévoir l'habillement en fonction de la météo annoncée pour la journée (bottes de pluie, imperméable, vêtements chauds, espadrilles ou autre).



Rencontre parents et assemblée générale

Les parents du pavillon 1 ont déjà eu l'occasion de rencontrer les enseignants et voir la classe de leur enfant. Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir à nouveau.

Le 7 septembre, à 19 h, aura lieu la rencontre au pavillon 2. Celle-ci sera précédée de l'assemblée générale, à 18h30. Voir les documents en pièce jointe du courriel.

COLLATION

Les enfants prennent une collation en classe tous les matins. Selon les recommandations de l'hygiéniste dentaire, les fruits, légumes et fromages sont à privilégier afin de préserver la santé dentaire des enfants.

Toutefois, des collations plus soutenantes seront tolérées, à la condition qu'elles soient saines et exemptes de traces d'arachides et de noix.

COVID-19 / MESURES SANITAIRES

La Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire a été adoptée à l'Assemblée nationale le 1^{er} juin dernier. Cependant, le maintien de mesures transitoires est nécessaire pour protéger la santé de la population :

- * L'application des **mesures de nettoyage et de désinfection** dans les lieux scolaires par le personnel d'entretien, notamment en ce qui concerne les surfaces fréquemment touchées, est primordiale. Une attention particulière sera portée aux lieux fréquentés par une personne atteinte de la COVID-19, car ils doivent être désinfectés sans délai.
- * L'utilisation de **bouteilles réutilisables personnelles** est recommandée pour les élèves et pour tous. L'utilisation des fontaines étant permise pour le remplissage des bouteilles, nous demandons aux enfants d'avoir une bouteille identifiée à leur nom.
- * **Le port du masque d'intervention** n'est plus obligatoire, que ce soit en classe, dans les aires communes ou durant le transport scolaire, et ce, aussi bien pour le personnel scolaire que pour les élèves. Cependant, le choix de le porter demeure à la discrétion de chaque personne.
- * **Le déploiement des tests rapides** pour les enfants de l'éducation préscolaire et les élèves du primaire qui présentent des symptômes en cours de journée est maintenu. Deux boîtes, contenant chacune cinq autotests, seront remises à la rentrée scolaire à chaque élève. La distribution d'autotests ne se fera dorénavant plus sur une base mensuelle.
- * **L'administration de tests rapides** se poursuit dans le cas où les élèves développent des symptômes au cours de la journée. Le consentement parental demeure toutefois requis. Si le test rapide est négatif, l'élève demeure à l'école, mais le port du masque est recommandé. Un nouveau test rapide doit être effectué entre 24 h à 48 h. En l'absence de consentement, le parent sera appelé pour venir chercher son enfant et administrer lui-même le test.
- * **En cas de fièvre**, et ce, peu importe la maladie, l'élève doit retourner à la maison et doit y demeurer jusqu'à ce que la fièvre ait disparu depuis 24 h.
- * **Un enfant de la fratrie qui est en contact avec un cas domiciliaire de COVID-19** peut venir à l'école si cet enfant a été vacciné ou s'il a déjà contracté la COVID. Il doit cependant porter un masque pendant 10 jours.
- * **Un enfant de la fratrie qui est en contact avec un cas domiciliaire de COVID-19** doit s'isoler 5 jours s'il n'est pas vacciné ou s'il n'a jamais contracté la COVID. Les 5 jours suivant l'isolement, il pourra venir à l'école, mais porter le masque.

Pour en savoir davantage, consulter le site [Quebec.ca](https://www.quebec.ca).



CAS DE COVID

Si votre enfant est déclaré positif à la Covid, il est très important de le garder à la maison et de nous en aviser dans les plus brefs délais. Pour ce faire, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école. Nous ferons les suivis nécessaires en fonction des recommandations de la santé publique.

Services éducatifs

Des services éducatifs complets en présence, incluant les projets pédagogiques particuliers de même que les sorties scolaires et les activités parascolaires, sont prévus. Aucune restriction au groupe-classe stable n'est requise et aucune distanciation n'est imposée aux élèves. Les rencontres du volet Parents de la maternelle 4 ans à temps plein et du programme éducatif Passe-Partout se déroulent en présence à l'école.

Services éducatifs à distance

En ce qui concerne les mesures en éducation qui étaient prévues par l'arrêté ministériel du ministre de la Santé et des Services sociaux, elles ne sont plus en vigueur depuis la fin de l'année scolaire 2021-2022. Elles concernaient notamment les services éducatifs à distance. Désormais, ce n'est que par l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pilote autorisé par le ministre que les organismes scolaires peuvent offrir les services de la formation à distance dans le cadre de la formation générale des jeunes. **Ainsi, il n'y aura plus d'enseignement à distance offert lors d'un isolement pour la COVID.**

Activités parascolaires

Des activités parascolaires pourront être organisées en milieu au préscolaire et au primaire sans contraintes.

FACTURATION

Dans la semaine du 5 septembre, vous recevrez un courriel vous invitant à vous rendre sur le portail parent Mozaïk (MPARENT) afin de récupérer la facture scolaire. Vous pourrez ensuite effectuer le paiement en ligne. Il sera aussi possible d'acquitter la facture scolaire en argent comptant ou par chèque (au nom de l'Escalade, en date du 30 septembre). Tel que prévu à l'article 1572 du Code civil, tout paiement reçu sera appliqué sur la facture la plus ancienne.



ATTENTION, plusieurs parents font l'erreur d'utiliser le numéro de compte du service de garde, ce sont des codes différents. De plus, vous devez faire un paiement par enfant. Les codes de paiement pour chaque parent se trouvent sur la facture scolaire. Pour les parents **séparés** qui partagent la facture scolaire, une facture est donnée pour chaque parent avec le montant TOTAL. (Ex. Le coût de la facture est de 86 \$, si le paiement est séparé à 50 %, c'est 43 \$ pour un parent et 43 \$ pour l'autre parent).

BESOIN DE PERSONNEL



Notre équipe du service de garde est presque complète, mais nous avons toujours quelques besoins à combler. Si vous êtes intéressé à joindre nos rangs ou si vous connaissez quelqu'un qui aimerait travailler auprès des enfants, sur l'heure du midi et/ou en fin de journée, nous vous invitons à communiquer avec notre responsable du service de garde par courriel à l'adresse : annie-monica.daigle@cssps.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 634-5534, poste 2

HORAIRE DE L'ÉCOLE	
Horaire du pavillon 1 (préscolaire, 1 ^{re} et 2 ^e année)	
Début de la surveillance : (arrivée des élèves sur la cour)	7h49
Cloche pour entrer	7h59 🕒
Avant-midi	8h02 à 11h28
Dîner	11h28 à 13h01
Début de la surveillance : (arrivée des élèves dinant à la maison)	12h51
Cloche pour entrer	13h01 🕒
Après-midi PRÉSCOLAIRE	13h04 à 14h37
Départ des autobus PRÉSCOLAIRE	14h42
Après-midi 1 ^{re} et 2 ^e année	13h04 à 15h30
Départ des autobus 1 ^{re} et 2 ^e année	15h38
Horaire du pavillon 2 pour les groupes de 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et de 6 ^e année	
Début de la surveillance : (arrivée des élèves sur la cour)	7h45
Cloche pour entrer	7h55 🕒
Avant-midi	7h58 à 11h24
Dîner	11h24 à 12h57
Début de la surveillance : (arrivée des élèves dinant à la maison)	12h47
Cloche pour entrer	12h57 🕒
Après-midi	13h00 à 15h26
Départ des autobus	15h34

Nous sommes prêts pour cette nouvelle année et comme vous, notre équipe-école a à cœur la réussite de votre enfant.

Bonne année scolaire à tous!